

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ KROME KLEEN, 12X1 LT

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Date d'impression 11/06/2017

Date de création 03/02/2015

Revision No. 4.1***
Date de révision 30/05/2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit KROME KLEEN, 12X1 LT
Code du produit 10247215X1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Nettoyant Pour L'acier Inoxydable.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH Belgium Inc.
Lennikse Baan 451,
B-1070 Anderlecht
Tel.: (02) 255 94 30
Adresse e-mail nchbe@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: 32 2 255 94 30 (Heures de bureau)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Ce mélange ne fait pas l'objet d'une classification selon le Règlement (CE) no 1272/2008

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

A usage professionnel.
Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	34590-94-8	252-104-2	01-2119450011-60	20 - < 25	-	
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	5131-66-8	225-878-4	01-2119475527-28	5 - < 10	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	

Ce mélange contient des substances ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessairesAvis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Le matériel peut créer des conditions glissantes.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER		STEL: 150 ppm STEL: 924 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ Skin	TWA: 50 ppm TWA: 308 mg/m ³ Skin	AGW: 50ppm AGW: 310mg/m ³ Peak: 50ppm Peak: 310mg/m ³ TWA: 50ppm	50 ppm TWA; 308 mg/m ³ TWA

				TWA: 310mg/m ³	
Composant	Autriche	Suisse	Romania		
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	Skin STEL: 100 ppm STEL: 614 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 307 mg/m ³	STEL: 50 ppm STEL: 300 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³	50ppm TWA 308mg/m ³ TWA 18ppm TWA 300mg/m ³ TWA		

8.2. Contrôles de l'expositionMesures d'ordre technique

La ventilation usuelle est normalement suffisante.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Gants en néoprène (0.4 mm). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Incolore	Densité	0.85
État physique	Liquide	Solubilité	Solubilité Partiellement soluble dans l'eau
Odeur	Solvant		
pH	Pas d'information disponible.	Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Viscosité	Visqueux
Point/intervalle d'ébullition	180 °C	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point d'éclair	76 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	29.9 %
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	= 5230 mg/kg (Rat)	= 9500 mg/kg (Rabbit)	
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	= 1900 mg/kg (Rat)		

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peu susceptible de provoquer une irritation lors d'une exposition brève ou occasionnelle.

Contact avec les yeux

Peut causer des irritations et des rougeurs.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	LC50 > 10000 mg/L Pimephales promelas 96 h	1919: 48 h Daphnia magna mg/L LC50	

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité sont spécifiques de / des substances. Il n'y a pas de données disponibles pour ce mélange sur sa dégradation et sur sa persistance dans l'environnement ou sa biodégradation par un autre procédé tel que l'oxydation ou l'hydroly.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	-0.064***

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 07 04* Autres solvants, liquide de lavage et liqueurs mères organiques

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

Non classé pour le transport de matières dangereuses

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

La directive 2009/2/EC selon la 31ième adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte.***

Tableaux des maladies professionnelles (FRANCE SEULEMENT) :

Composant	RG
DIPROPYLENE GLYCOL METHYL ETHER	RG 84
PROPYLENE GLYCOL MONOBUTYL ETHER	RG 84

Classification WGK

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon VwVwS

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 03/02/2015

Date de révision 30/05/2017

Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16***

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Emergency Response Procedures for Ships Carrying Dangerous Goods

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à

partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité